

Séance du 23 octobre 2008

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le Conseil Municipal, convoqué le 17 octobre 2008, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gentili, M. Jaussaud, Adjointes ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Salducci, Pibouleau-Blain, MM. Soudre, Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Darmendrail à M. Escapil-Inchauspé ; Mme Doucet-Joyé à Mme Durruty ; Mme Capdevielle à M. Aguerre ; Mme Loupien-Suarès à M. Bergé.

**SECRETAIRE** : Mme Salducci.

**OBJET** : RENOVATION URBAINE/ANRU - Fonds structurels européens FEDER - Appel à projets "Développement durable des quartiers sensibles" - Attribution de subvention à l'aNTIC, maître d'ouvrage de l'opération "Le numérique au service de la cohésion sociale"

Mme DURRUTY présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La Ville de Bayonne, agissant en qualité de « chef de file », a déposé un projet intégré, c'est-à-dire touchant à la fois à des problématiques sociales, économiques, éducatives, associatives, environnementales et d'aménagement, établi dans le cadre de l'appel à projets régional FEDER : « soutenir le développement durable des quartiers sensibles ».

L'une des opérations figurant dans cet appel à projets au titre des opérations du FEDER intitulées : « développer les technologies de l'information et de la communication au service de la société de l'information » consiste à établir une plateforme numérique sur les Hauts de Bayonne au bénéfice de la population et du monde économique par le développement de pratiques d'échange et de solidarité.

Il s'agit d'un programme ambitieux de création, de développement et d'animation d'un outil numérique permettant aux habitants des Hauts de Bayonne et aux entreprises installées sur place, d'échanger des informations, de créer des sites de partages et de rencontres, aussi bien dans le domaine des loisirs que celui de la recherche d'emplois ou de la formation professionnelle, etc., finalement, de promouvoir le quartier au travers d'une démarche numérique innovante.

Cette procédure, expérimentale, sera étendue à toute la ville par la suite d'autant plus facilement que son support est l'Internet.

L'opération doit démarrer rapidement pour s'échelonner sur 5 ans. La maîtrise d'ouvrage sera portée par l'Agence Pays Basque des Nouvelles Technologies, de l'Information et de la Communication : aNTIC, spécialiste en la matière.

Afin d'entreprendre l'écriture détaillée du contenu de cette opération avant sa mise en œuvre, de faire valider l'ensemble des processus et de déposer les dossiers de financement auprès des partenaires, notamment du FEDER, l'aNTIC sollicite le versement d'une participation financière de 15 000 € qui lui permettra de proposer, à l'issue d'une période de 4 mois, un dossier complet et détaillé.

Si vous en acceptez le principe, cette somme de 15 000 € viendrait alors en déduction de la participation de la Ville prévue selon le plan de financement ci-après :

- Base éligible :	1 420 000 € TTC
- Part FEDER :	568 000 €
- Part Conseil Régional Aquitaine :	284 000 €
- Part Communauté d'Agglomération :	284 000 €
- Part Ville de Bayonne :	170 400 €
- Part aNTIC :	113 600 €

Je vous propose d'autoriser l'aNTIC à assurer la maîtrise d'ouvrage de cette opération et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention attributive de subvention ci-jointe.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.